

# Ligne mixte

## Fiche d'information

### But

Une ligne mixte vous permet de financer des besoins d'exploitation plus importants, tels que la rotation des créances sur clients et/ou des stocks à court terme. En vue du financement de votre activité commerciale, vous pouvez compléter le crédit de caisse par des prélèvements d'avances à terme fixe pour la partie pour laquelle vous pouvez estimer préalablement le montant et la durée du besoin.

Une ligne mixte peut également être indiquée pour le financement d'un bien immobilier que vous envisagez de revendre à court terme ou dans le cadre du financement d'un projet.

### Principe

Sur la base de votre plan financier et de vos besoins d'exploitation, vous déterminez le montant de la ligne mixte en concertation avec votre account manager ou votre gestionnaire de crédit. Dans les limites de la ligne mixte mise à votre disposition, vous pouvez, à tout moment, prélever une ou plusieurs avances à terme fixe. Lors du prélèvement, le tarif est fixé pour la période de l'avance. Le montant de l'avance est versé sur votre compte à vue. À la fin de la période de prélèvement, le montant est débité de votre compte à vue, en même temps que les intérêts. Si, à ce moment-là, vous ne disposez pas de suffisamment de liquidités, vous pouvez utiliser une nouvelle avance à terme fixe.

## Caractéristiques

**Montant:** minimum 75.000 EUR

**Durée:** la ligne mixte peut être à durée déterminée ou indéterminée.

**Modalités de prélèvement:**

- Avance à terme fixe:
  - Prélèvement minimum : 75.000 EUR
  - Durée: minimum 14 jours – maximum 1 an
- Crédit de caisse: c'est vous qui décidez du montant, de la fréquence et de la durée des prélèvements dans les limites du plafond convenu

## Taux d'intérêt et provisions

### Taux d'intérêts:

- Prélèvement d'une avance à terme fixe: chaque prélèvement vous est confirmé par une confirmation d'avance à terme fixe, avec indication du terme et du tarif en fonction du taux d'intérêt à court terme en vigueur à ce moment-là.
- Prélèvement d'un crédit de caisse: taux de base (actuellement de 9,5 %) majoré de 1%. Les intérêts sont calculés au jour le jour sur l'encours de crédits et payables sur une base trimestrielle.

**Provision de mise à disposition :** cette provision de mise à disposition de 0,15 % par trimestre est calculée sur le solde débiteur trimestriel le plus élevé.

**Les frais de dossier:** varient en fonction du montant : ceux-ci s'élèvent à minimum 600 EUR et maximum 1.250 EUR.

**Remboursement anticipé:** Une indemnité de remploi égale au taux d'intérêt pour la durée complète est due sur les retraits sous forme de straight loan, tenant compte des éventuels intérêts intermédiaires déjà imputés et payés, avec un maximum de 6 mois pour les straight loans avec un montant jusqu'à 2 millions EUR.

## Aides d'État

Une ligne mixte peut être combiné avec les aides d'état. Pour plus de détails :

<http://www.financementdesentreprises.be/fr/accompagnement-soutien-et-garanties-publiques>

## Une plainte à déposer ou une suggestion à formuler

Contactez le service de médiation de la Banque Van Breda par e-mail à [satisfactionclientele@banquevanbreda.be](mailto:satisfactionclientele@banquevanbreda.be) ou par téléphone au 0800 / 93 006. Au besoin, vous pouvez faire appel au service de médiation du secteur financier. Pour plus d'infos, consultez: [www.ombudsfin.be](http://www.ombudsfin.be).